



Témoignage de Julie Cousin (JC) directrice du SUAPS de l'université de Lille sur leur « projet politique sportif »

Julie Cousin nous a exposé le processus pour atteindre leur objectif de systématiser la pratique sportive en LI ceci dans le cadre des 8 missions du décret des SUAPS (dont démocratisation-formation, santé/bien être - inclusion, vie de campus, ...). L'équipe après débats, réticences aussi pour certain-es, est partie du constat qu'il fallait éviter la rupture de pratique entre l'EPS obligatoire au lycée et l'entrée de la « nouvelle vie » en LI à l'université, où il y a à priori une non-obligation nationale d'EPS ou d'UE « APSA – sport » au contraire d'une UE anglais ou informatique et bientôt transition écologique dans le cursus de la licence. L'équipe du SUAPS constatait également que de nombreux étudiant-es avaient une image négative de la pratique physique (celle vécue en secondaire) et qu'ils ne cherchaient donc pas à pratiquer dans le supérieur. Aussi le fait d'imposer une pratique de sensibilisation pour les LI permet de toucher ces publics qui se sont éloignés de la pratique et les informer sur l'ensemble de l'offre (82 activités différentes, 500 séances hebdomadaires, stages, 42 événements annuels...)

JC nous a expliqué le processus, les débats, les choix faits pour éviter cette rupture de non pratique pour nombre d'étudiant-es alors qu'il y a une forte demande. Rappel, la moyenne nationale de pratique universitaire d'APSA tourne autour de 25% dans les SUAPS-GE alors que la demande serait de 70%. Pour la tranche 18 ans-24 ans la pratique en général (Univ, Clubs et salles, hors structures, ...) serait de près de 50%.

Leur postulat est d'offrir obligatoirement une « UE APSA » pour créer ou maintenir une appétence pour une pratique d'APSA ultérieure dans la poursuite de la LI. Ils ont bien sûr constaté aussi que dans les non pratiquant-es à l'université, les étudiant-es les plus fragiles socialement et économiquement étaient sur représenté-es.

Avec l'accord et l'appui de la présidence de l'université qui partage la vision politique d'un projet sportif universitaire en lien avec le décret et missions du service commun qu'est un SUAPS, **celui-ci se met sur la voie de la systématisation depuis la rentrée 2022-2023 d'une pratique d'APSA obligatoire pour tou.tes les étudiant-es de LI dans toutes les maquettes de LI.** (Ce n'est donc pas encore systématique car certaines composantes peuvent faire le choix de créer une UE spécifique et pas l'UE intégration, mais la politique du nouveau mandat de Julie Cousin et celui du Président tend à ce que ce soit systématique dans les nouvelles accréditations 2026). Le terme générique de cette UE est dite « d'intégration » et dans la catégorie des UE transversales lors du premier semestre de la LI. Les étudiant-es dans cette UE se voient proposer 5 menus et sur la base d'un choix de 82 activités.

Ils peuvent :

- Découvrir un sport pendant trois séances d'une heure et demie (soit 4H30 de pratique en tout)
- Opter pour une demi-journée découverte (4H) c'est le minima !
- Participer à un événement sportif du SUAPS
- Participer à une action de l'association sportive des étudiant-es
- Ou suivre un cours hebdomadaire pendant tout le semestre (soit 18 à 24H)

Les étudiant-es peuvent ensuite, s'ils le souhaitent, poursuivre une activité de leur choix du semestre 2 de L1 à M2 en raison d'un cours hebdomadaire pour un crédit de 3 ECTS par semestre.

Julie Cousin et l'équipe, de fait, ont constaté une hausse évidemment très importante de pratiquant-es et surtout but recherché, une dynamique de motivation à poursuivre pour un grand nombre d'étudiant-es. Les sportifs-ves de haut niveau ne sont pas oubliés ainsi que l'offre faite aux personnels de l'université. (Création du PEPS (Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives) pour les SHN et dans le cadre du dialogue social, volonté d'accorder 1h de pratique par semaine sur le temps de travail des personnels.)

La CVEC et la part pour le sport voire dans le cadre des FSDIE est utilisée pour financer l'ensemble des événements de campus et des stages pour des APSA de types escalades, plongée, saut en parachute, ski de fond, ... et rendre gratuit l'accès aux étudiant-es.

De même l'université finance un contrat doctoral afin de mieux cerner les attentes et les besoins de ses étudiant-es dans le domaine sportif. Un lien avec la recherche et la pratique sportive universitaire comme objet sujet d'étude est mis en œuvre et qui devrait avoir lieu, selon le SNEP-FSU, dans chaque université.

De même Julie Cousin et son équipe préparent avec l'accord de la présidence un schéma directeur des ISU pour la rénovation et les investissements à prévoir jusqu'en 2040.

Pour tout cela des moyens existants et déjà important pour un SUAPS en termes de postes de titulaires en EPS (30 enseignant-es) existent et sont une bonne base de départ, idem en termes d'ISU. La présidence pérennise et planifie un recrutement supplémentaire en termes de postes d'enseignant-es d'EPS au vu de cet objectif.

Julie Cousin a témoigné aussi des réticences de certain-es de l'équipe au départ en particulier sur la qualité en termes pédagogiques et de contenu relatif aux temps d'apprentissages moteurs nécessaire pour progresser, et souvent source aussi de motivation pour poursuivre. Mais maintenant au vu des résultats très encourageants, toute l'équipe est partante au vu de la hausse de pratiquant-es et de la poursuite de pratique conséquente pour la suite. Le sujet de l'évaluation et donc de la notation pour valider l'UE a été aussi un sujet de réticences et de faisabilité. Mais au bout du bout et avec toute une « ingénierie pédagogique et logistique », cela permet d'amorcer la poursuite d'une pratique et de retrouver du temps de pratique et donc de progressions motrices et de contribution à la formation universitaire.

Commentaire SNEP-FSU : Ce témoignage d'expérience montre que l'enjeu et notre mission principale de faire pratiquer, avec l'exigence de contribuer à la formation universitaire, donc de rendre accessible à tous-tes sont possibles. **Ce projet montre que le levier central et dynamisant selon des modalités variées est bien l'obligation à travers une UE dite transversale inscrite dans les maquettes et qui permet de dégager du temps pour l'étudiant-e.**

Entre une rupture définitive ou distendue de pratiques pour nombre d'étudiant-es entre le lycée et l'université et une pratique permise y compris « a minima » en L1, ouvrant la poursuite grâce à une « offre obligatoire » et donc la création d'appétence, le choix politique à faire semble stratégique.